



Volume 20 - Numéro 9

Octobre 2024



Spectacle d'humoristes "Les Doux amis"

Les Doux amis, ce sont les 12 finissants de l'École nationale de l'humour 2024 !!!

Venez découvrir la relève de demain!

Samedi 5 octobre 2024 à 19h00

Salle Léo-Thérout (45, rue Cardin)

5\$/personne (12 ans et plus)

Bar sur place

(argent comptant seulement)

Billets en vente

⇒ Bureau municipal situé au 100, rue Guilbault

⇒ Bibliothèque située au 110, Mgr Parenteau

Sur les heures d'ouvertures

Payable en argent seulement



Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite_de_Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
mairesse@yamaska.ca 450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1) 450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com

François Martin (Poste # 2) 450 808-2024
fmartinec@hotmail.com

Richard Thérout (Poste #3) 450 789-0129
laternaux.328@gmail.com

Léo-Paul Desmarais (Poste #4) 450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com

Martin Joyal (Poste #5) 450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com

Alain Crevier (Poste # 6) 450 789-3427
acreviercpa@gmail.com

Direction générale :

Sylvie Viens 450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca Poste 224

Information générale

Geneviève Forcier 450 789-2489
info@yamaska.ca Poste 221

Léonie Guilbault 450 789-2489
comptabilite@yamaska.ca

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérout
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 229

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée
pour la prochaine édition :
21 octobre 2024

Prochaine parution :
1^{er} novembre 2024



Voici le texte que j'ai livré aux personnes présentes lors de la commémoration du 50e anniversaire de l'éboulis, le 14 septembre dernier....

Aujourd'hui, nous sommes rassemblés pour marquer un demi-siècle, depuis un événement qui a profondément marqué notre histoire collective et la vie de ceux qui l'ont vécu de près. Il y a 50 ans, notre Municipalité a été ébranlée par un éboulis dont les répercussions se sont fait sentir pendant plusieurs années, ne serait-ce que par l'aménagement du lieu où nous nous trouvons présentement.

Nous nous souvenons, également, de la vie perdue, des familles dévastées qui ont dû déménager et/ou reconstruire leur propriété ainsi que l'anxiété et l'incertitude qui ont affecté l'ensemble de la population face à cette tragédie. Ce souvenir, bien qu'empreint de tristesse est un rappel poignant de la résilience et de la solidarité qui ont émergé de cette épreuve. En ce jour de commémoration, nous rendons hommage à celles et ceux qui ont été victimes de ce drame et nous honorons la mémoire de celles et ceux qui ont trouvé la force de panser leurs blessures et se relever de cette épreuve.

Nous avons traversé des décennies depuis cette tragédie et bien que le temps ait apporté des changements au paysage de la Municipalité, notre devoir de mémoire persiste. J'ai souvent répété que ce triste épisode de notre histoire qui avait laissé une cicatrice béante, en plein milieu du village, a aussi permis de créer un des plus beaux endroits de la région qui fait, aujourd'hui, le bonheur de toute la population locale et de plusieurs touristes de passage chez nous.

Merci aux membres des familles touchées par ce sinistre d'avoir accepté l'invitation, en mémoire de ceux et celles qui les ont précédés! En rappel de cet éboulis de 1974, nous vous dévoilons un panneau-souvenir présentant des photos aériennes et d'époque qui évoqueront des souvenirs à ceux qui l'ont vécu et qui démontreront aux plus jeunes les transformations que notre Municipalité a subies depuis 50 ans.

Je vous invite donc, maintenant, à lever votre verre en souvenir du passé et à saluer l'avenir qui nous amène bientôt vers le 300e anniversaire de Yamaska qui aura lieu en 2027!

Et comme disait Ferdinand Foch... Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un homme sans mémoire est un homme sans avenir! Merci!

Diane De Tonnancourt
Mairesse



Nouvelles du Conseil municipal de septembre 2024

- Assemblée de consultation publique – règlement RY-79-2015-13 (2024) ajustant des dispositions aux zones Ag.2, Hv.2, Hv.3, Ca.4, Hb.5 Ha.11 Ag.13 & Ag.21;
- Adoption du second projet de règlement no RY-79-2015-13 (2024) ajustant des dispositions aux zones Ag.2, Hv.2, Hv.3, Ca.4, Hb.5, Ha.11 Ag.13 & Ag.21.;
- Renouvellement – contrat d’assurance MMQ (La mutuelle des municipalités du Québec) – FQM assurances;
- Convention d’aide financière – PRIMEAU 2023 – Autorisation de signature;
- Révision des coûts des supralocaux – demande à la MRC ;
- Autorisation de paiement – Travaux de desserte en égout sanitaire, réfection d’aqueduc et structure de rue, rue Brouillard – Décompte progressif #3 – final – abrogeant la résolution 2024-08-244;
- Politique de prévention du harcèlement, de l’incivilité et de la violence au travail abrogeant la « Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l’incivilité au travail » adoptée le 15 janvier 2019 – résolution 2019-12-09;
- Autorisation de paiement – Travaux d’aqueduc rue Principale – André Bouvet Ltée – décompte progressif #1;
- Autorisation de paiement – Travaux d’aqueduc, d’égout et de réfection de la chaussée de la rue Lauzière entre les rues Principale et Saint-Michel – Vitom Excavation inc. – décompte progressif #1;
- PRABAM – travaux terminés – reddition;
- Embauche permanente de M. Luc Chiasson au poste d’inspecteur en bâtiment ;
- Frais fixes – entente avec la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel – Desjardins Entreprises ;
- PRIMA – travaux terminés – reddition ;
- Rapiéçage des routes – intervention automnale;
- Entrées charretières – réfection – 191 et 193, rue Principale - mandat ;
- Érosion – 370, rang du Grand-Chenal – travaux correctifs - mandat;
- Avis d’intérêt – Participation à l’appel d’offres de la MRC pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour l’année 2025;
- Demande à la CPTAQ - lot 5 077 612;
- Projet Luc Hervieux – extension d’un an pour construction – lot #6 414 122;
- Achat des lots #5 079 326 et 5 079 328 du ministre de l’Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – engagement à n’ériger aucune construction;
- Embauche – préposé à la surveillance de la patinoire saison 2024-2025;
- Mandat pour des travaux de rénovation - salle Léo-Thérroux, 45 rue Cardin;
- Appui à la Ville de Saint-Ours - projet de rénovation d'un bâtiment géré par l'Office d'habitation Pierre-De Saurel;
- Nomination du Comité ZIP du lac Saint-Pierre comme représentant des administrations locales/municipalités riveraines auprès de Transports Canada dans le processus de Règlement sur les restrictions visant l’utilisation des bâtiments;
- Formation pour les aînés – FPS Formation prévention secours;
- Nomination de M. Richard Gauthier, maire de Massueville au sein du conseil d’administration de l’Office d’habitation Pierre-De Saurel (OMH);
- Nomination – chargé de projet – patinoire – subvention PAFIRSPA.

Modifications à la réglementation—Objectif et processus

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, plusieurs personnes se sont déplacées pour avoir des détails sur le projet de changement au règlement de zonage. Afin de bien informer la population, le service de l'urbanisme tient à répéter les objectifs de cette modification, de vous renseigner sur le processus de modification et des moyens de contestation à votre portée.

Le règlement

Dans un premier temps, les deux premiers articles visent à inclure des normes dans la grille des usages et normes de deux (2) zones (Île du domaine Est & Pointe du Nord-Est) pour encadrer la construction de galeries, solariums et autres dépendances attenantes au bâtiment principal. Les marges, espaces libres entre une limite de terrain et une construction, n'étaient pas indiquées dans les grilles de normes. Nous avons calqué les normes de la majorité des zones.

L'article 3 vient retirer l'usage spécifiquement résidentiel dans la zone Ca.4. Il sera toujours permis de construire des habitations à l'étage et des commerces au rez-de-chaussée, un usage commercial mixte.

À contrario, l'article suivant vient modifier la configuration des zones Ca.4 et Hb.5, dans les environs de l'ancien resto Ti-Den afin d'inclure une propriété de la zone Ca.4 dans la zone Hb.5 et de conserver le caractère local et résidentiel de la rue Desrosiers. Les commerces ne seront pas permis, mais l'usage résidentiel est maintenu.

L'article 5 vise à autoriser de nouveaux types de commerces dans les résidences de deux (2) zones. Ces zones (Ag.13 & ag.21) sont aux extrémités de la Municipalité et sont faciles d'accès. La Municipalité souhaite permettre la transformation, la vente, le séchage et la livraison de bois de chauffage & de bois d'œuvre, de même que le maraîchage, soit la production et la vente de produits végétaux (fruits, légumes, fines-herbes).

Les articles 7 et 8 visent à diriger d'éventuels producteurs légaux de cannabis. Comme la culture peut engendrer des nuisances, nous avons proposé concentrer cet usage dans une seule zone afin de nous assurer que cet usage ne sera pas permis dans les autres secteurs. Nous vous proposons d'autoriser ladite culture dans la zone Ag.2 (Bois de Maska) et de l'interdire partout ailleurs.

Le processus

La modification à la réglementation d'urbanisme est encadrée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Si la municipalité ne suit pas le cheminement tracé par le gouvernement provincial, les citoyens pourraient faire invalider le règlement.

Ce processus débute par l'adoption d'un premier projet de règlement pour lequel un avis DOIT être publié dans un journal distribué sur tout le territoire. L'avis est formaté et ne peut déroger du cadre légal imposé par Québec. C'est pourquoi nous ne pouvons pas être aussi explicites que souhaité. Cet avis vous invite à la séance de consultation publique qui précède l'adoption du second projet de règlement. À l'étape de la consultation, il est prévu que le Conseil réponde à vos questions et entende les commentaires de la manière la plus constructive possible. Toutefois, le Conseil ne peut pas encore prendre de décision : le processus ne le permet pas à cette étape.

Une fois la consultation publique tenue, le Conseil peut adopter le second projet de règlement tel quel ou le modifier sur le champ avant de procéder à son adoption. C'est ce qui s'est passé le mardi 10 septembre. Il y avait une forte opposition à un article du projet de règlement et cette disposition a été retirée. Il n'y aura donc que des habitations unifamiliales sur la rue Arel (zone Ha.11).

Par la suite, un avis référendaire est publié en vue de l'ouverture de registre de contestation à la Mairie. Selon la contestation, le Conseil aura le choix, encore une fois, de modifier le projet de règlement ou de le soumettre tel quel à une approbation référendaire. Le registre cumule le nombre de contestataires pour chaque disposition et s'il est suffisant, un référendum doit être tenu. Ce référendum n'est pas simplement consultatif; si les opposants à un projet remportent ledit référendum, le projet ne peut pas être adopté dans la forme présentée.

Ce processus peut sembler complexe, mais les différentes étapes visent justement à vous informer et vous donner le temps de vous prononcer. Nous avons bien entendu les différentes suggestions pour mieux présenter les modifications à venir. Nous en tiendrons compte, on travaille pour vous!

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres travaux, doit obtenir, préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, prenez vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur par téléphone 450 789-2489 (poste 223) ou par courriel : permis@yamaska.ca.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la Commission de la protection du territoire du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.

Nous vous invitons donc à communiquer avec le service d'urbanisme de la municipalité.



www.spad.ca

Enregistrez-vous dès maintenant pour votre LICENCE OBLIGATOIRE

Vente de licences 🐾

Chaque année, plus de 2000 animaux retrouvent leur maison rapidement grâce au port de la licence. Protéger votre compagnon canin en lui faisant porter la licence et ainsi faciliter son retour à la maison.



spad.ca

L'achat d'une licence, un geste intelligent et responsable! 🐾



Retour rapide de votre animal à la maison.



Éviter les séjours inutiles à la SPAD.



Éviter les frais de transport et de réclamation.

Votre municipalité a mandaté la SPAD pour l'application de ce règlement.



Depuis 2020, la licence est OBLIGATOIRE pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Référence: P-38.002, «1 article 16 : Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou de jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

La loi provinciale prévoit que les propriétaires de chien n'ayant pas de licence risquent de recevoir une amende de \$250, plus les frais. Procurez-vous votre licence OBLIGATOIRE sans tarder et faites-la porter à votre chien.

Rendez-vous sur notre site web au www.spad.ca sous l'onglet Services et cliquez sur licences. Vous devez remplir les informations et nous vous enverrons votre licence par la poste.

1605, rue Janelle, Drummondville
Québec J2C 5S5
info@spad.ca

Tél. 819 472-5700
Télec. 819 472-1770
Sans frais 1 855 472-5700

« Aidez-nous à les aider. »

CAFÉS DISCUSSIONS

Dirigés par nos conseillères qualifiées, ces groupes de soutien proposent un lieu d'échange et de partage vous permettant de discuter avec des personnes vivant une situation similaire à la vôtre et de briser l'isolement.

CAFÉS DES PROCHES AIDANTS

Un café par semaine, durant 8 semaines

Pour les personnes prenant soin d'un parent, d'un ami ou d'un membre de la famille atteint.
Il est recommandé d'avoir suivi la formation pour proches aidants au préalable.

GRATUIT | Inscription requise

CAFÉS DES CONJOINTS

Un café par semaine, durant 8 semaines

Pour les personnes en couple qui partagent leur vie avec une personne atteinte.

GRATUIT | Inscription requise

CAFÉS DES AMOUREUX

Un café par semaine, durant 8 semaines

Venez à ces rencontres en couple !

Le proche aidant pourra discuter avec des gens qui vivent sa réalité, pendant que la personne atteinte participe à des activités de stimulation cognitive avec notre équipe qualifiée.

30 \$ | Pour 2 personnes et pour l'ensemble des 8 cafés

CARTE DE MEMBRE

Obligatoire pour tous nos ateliers, formations et cafés discussions.

En devenant membre, vous participez aussi activement au déploiement de la mission de la Société. Vous faites une réelle différence !

Pour obtenir votre carte, appelez-nous ou visitez alzheimer.ca/rivesud/fr/agissez/devenez-membre.

30 \$ par année ou **250 \$** à vie

Pour vous inscrire ou pour toute question, n'hésitez pas à contacter l'une de nos conseillères aux familles au 450 442-3333 ou à formation-conseil@alzheimer-rivesud.ca

SOCIÉTÉ ALZHEIMER RIVE-SUD

Centre Desranleau, 71 de Ramezay, Sorel-Tracy Local #211 (porte 4)



Vente-débaras

Les citoyens de la Municipalité de Yamaska sont invités à effectuer une vente-débaras les **12 et 13 octobre** sans permis.

Notez qu'en cas de pluie, les ventes-débaras seront remises à la fin de semaine suivante.

Pour les ventes-débaras organisées sur le territoire de la Municipalité et se tenant à toutes autres dates que celles mentionnées précédemment, le responsable de la vente-débaras doit se procurer un permis au bureau municipal.



ABRI TEMPORAIRE

Selon le règlement municipal RY-79-2015, article 5.7, il est accepté de monter un abri d'hiver (style Tempo) à compter du **1^{er} octobre** et le démantèlement doit se faire au plus tard le 15 mai.



LUMINAIRES DÉFECTUEUX

Si vous voyez une lumière de rue défectueuse, veuillez noter le numéro civique de la propriété la plus près et communiquer cette information au bureau municipal au 450 789-2489 (poste 221).



**LA PROPRETÉ À YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!**



ALERTES MUNICIPALES

**INSCRIVEZ-VOUS,
C'EST GRATUIT!**

Recevez les alertes municipales
où vous le désirez, selon
vos besoins



collectes
domestiques



avis d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris d'aqueduc



risque
d'inondation



avis
important



déneigement



indice
de feu

et plus encore!

INSCRIVEZ-VOUS

yamaska.alertesmunicipales.com

450 789-2489

**LIGNE D'INTERVENTION
24/24 H**

450 746-0303
1 866 APPELLE



LA TRAVERSÉE

CENTRE DE CRISE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!

- Intervention téléphonique
- Hébergement de crise
- Suivi post-crise
- Groupe de soutien
- Formations
- Ateliers de sensibilisation

MRC De Pierre de Sorel

120, Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy, QC J3P 1J8

Ligne d'intervention 24/7 : 450 746-0303 - 1 866 APPELLE cpslatraversee.ca

Suivez-nous sur Facebook

Pièce de Théâtre

30 novembre 2024 à 14h00

Billets en vente au bureau municipal ainsi qu'à la bibliothèque

LA VIE DES AUTRES

Ou comment se mêler des affaires de son voisin



CENTRE
d'action
RÉNOVÉ



PARMINOU

Salle Léo-Thérroux

45, rue Cardin

Coût: 5\$

Bar sur place

Argent comptant seulement

Politique de remboursement des frais pour activités sportives



Le Conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2018-11-265, la Politique de remboursement des frais pour les activités sportives pour encourager la participation des jeunes âgés de 17 ans et moins à ces activités. L'aide financière sera offerte sous forme de remboursement partiel après une inscription à des cours ou à des activités qui ne sont pas offerts à Yamaska.

La Municipalité remboursera les frais d'inscription jusqu'à concurrence de 100\$ par enfant de 17 ans et moins comme suit :

- ⇒ 1^{er} enfant : remboursement d'un montant de 25\$;
- ⇒ 2^e enfant : remboursement de 25%;
- ⇒ 3^e enfant : remboursement de 50%.



La période de référence pour l'application de cette politique est du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Toute demande doit être faite au plus tard le 1^{er} novembre.

Les activités admissibles sont les suivantes : hockey, patinage, natation et soccer. La famille souhaitant soumettre une demande doit compléter le formulaire de remboursement des frais de non-résident. Toute demande de remboursement des frais de non-résident doit être accompagnée des pièces justificatives.

La municipalité de Yamaska émettra un chèque par famille, une fois par année, en décembre.

Vous retrouverez l'entièreté de la Politique de remboursement des frais pour activités sportives sur le site yamaska.ca, sous l'onglet «Activités»

Plus de plus amples renseignements, veuillez communiquer au bureau municipal au 450 789-2489

RETOUR SUR L'ACTIVITÉ DE SEPTEMBRE AVEC LE DOC LAPOINTE

Une cinquantaine de participants on pu profiter, le mercredi 18 septembre, avec le Dr. Gilles Lapointe, d'une conférence présentée avec beaucoup d'humour et de rires. Son partage était rempli d'idées novatrices comme « l'être humain, au départ, est fait de positif et de négatif, de force et de faiblesse. Vieillir est un grand privilège, gardons la tête haute et soyons fiers de nos routes parcourues. Il nous a aussi, bien informés que 80% de nos maladies proviennent du stress tout en ajoutant : ***ce qui ne s'exprime pas, s'imprime!*** Il a su nous transmettre une bouffée de plaisir tout au long de sa conférence.

Des idées simples, mais utiles ainsi que quelques chansons, interprétées à sa façon, ont su bien terminer sa partie en ajoutant **quand la santé va, tout va!** Un merci particulier à la Municipalité de Yamaska, pour l'apport financier apporté!

PÉTITIONS AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'Afeas provinciale a demandé à toutes les Afeas locales un minimum de 25 signatures, afin de légiférer pour modifier la Loi sur le divorce, ainsi, rendre les accusations d'aliénation parentale inadmissibles, dans les procès concernant le temps parental avec l'enfant. Ce qui s'adresse autant à la femme qu'à l'homme.

L'Afeas Yamaska a recueilli plus de soixante (60) signatures. Un grand merci à tous les signataires et la pétition est déjà acheminée.

NOUVELLE MEMBRE

Madame Johanne Bélanger a rejoint les rangs de notre Association Féministe d'Éducation et d'Action Sociale. Un autre maillon s'ajoute à notre chaîne Afeas. Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue et vous félicitons sincèrement!



ACTIVITÉ D'OCTOBRE

Notre communauté organise, déjà, un important événement, à l'église d'Yamaska, le dimanche 6 octobre, sous le thème, **CHANTONS L'AUTOMNE**. Considérant que toute la population est invitée et que cette activité est d'une grande importance pour la fabrique de Saint-Michel d'Yamaska, **l'Afeas va plutôt appuyer et se joindre aux responsables de cette activité.** De ce fait, nos membres et conjoints sont invités à se procurer des billets au coût de 20\$/personne à Francine au 450 789-2916 ou Jolyanne au 450 789-2052.

NOEL AFEAS

Le Conseil d'administration de l'Afeas Yamaska vous invite à inscrire à votre agenda la date du **dimanche 24 novembre 2024** pour le dîner et l'après-midi festif en musique et chansons à l'Érablière Durocher pour le Noël-Afeas. Plus de renseignements vous seront donnés dans l'édition du journal de novembre prochain.



Ne cherchez pas le bonheur, cherchez une raison pour être heureux!

Diane Bibeau,
Présidente



CLASSIQUE

Moby Dick, d'Herman Melville

ROMAN ADULTES

La part de l'océan, de Dominique Fortier
Rue Escalei, de Laure Nicolae (prix Robert-Cliche du premier roman)

Dents de fortune, de Fanie Demeule

Un vent d'orage-T.2-Les équations, de Josée Ouimet

Entre le lys et le lion-T.2-Le cycle brisé, d'Erik Leduc

La saga de Mégantic-T.2-Le mal du pays, d'Emmanuel Aquin

Les années du silence-T.3-La sérénité, de Louise Tremblay-D'Essiambre

Les années du silence-T.4-La destinée, de Louise Tremblay-D'Essiambre

L'impossible retour, d'Amélie Nothomb

Nous nous verrons en août, de Gabriel Garcia Marquez (inédit)

La chorale des maîtres bouchers, de Louise Erdrich

Une mère trop parfaite, de Danielle Steel

Body guards-T.2-Cruz, de Laura S.Wild

DOCUMENTAIRE

Le guide de l'auto 2025, de Gabriel Gélinas, Antoine Joubert et Marc Lachapelle

SOCIÉTÉ

L'égalité entre les femmes et les hommes, du Conseil du statut de la femme (don)

JEUNESSE

Juliette en Jamaïque, de Rose-Line Brassat

L'arme du crime, de François Gravel

ENFANTS

Le fromage prétentieux, de Jory John

Les superpouvoirs des livres, de Marja Monette-Millette

Aventurosaure-T.5-La vision de Patchy, de Julien Paré-Sorel

Les dragouilles-T.3-Les jaunes de Paris, de Maxim Cyr & Karine Gottot

Zac et Zazou aiment la garderie, de Lucie Papineau

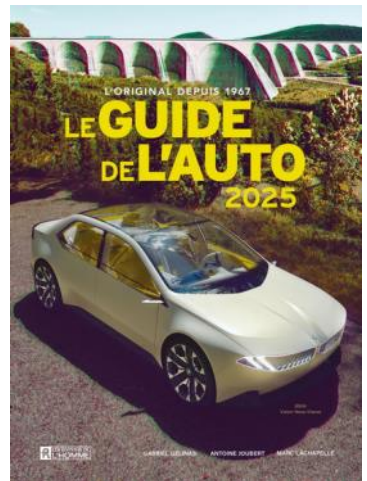
BONNE LECTURE!

Andrée de Repentigny
Responsable bénévole

Bienvenue!

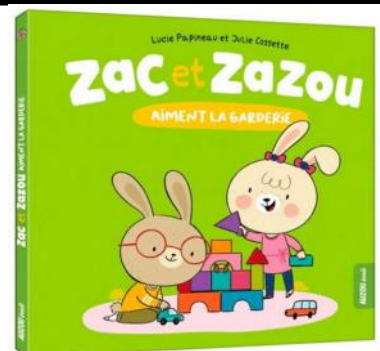
*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00*

OUVERT JEUDI DE 19h00 à 20h00



*Lors de votre visite, vous êtes invités(es)
à compléter un coupon pour le tirage d'un
certificat cadeau de \$25 à la Librairie
Marcel Wilkie inc.*

*Il y aura aussi un 2e tirage d'un livre pour enfants,
un don de Vivant Ici de la MRC Pierre-De-Saurel*



Chantons L'automne!

Notre communauté vous invite à chantons l'automne au profit de la
Fabrique de St-Michel de Yamaska



Le dimanche 6 octobre 2024 à 13h30,
à l'église d'Yamaska

(Les portes ouvriront à 12h30)

20.00\$ par personne

(Gratuit pour les moins de 12 ans)

Réservez tôt afin d'avoir la meilleure place.

Par téléphone ou via l'évènement Facebook de Chantons l'automne

Francine Pélissier 450 789-2916

Jolyanne De Tonnancour 450 789-2052

Des ballades, des chansons à répondre, du western,
du folklore et des personnificateurs



Cantine sur place (argent comptant seulement)

Soyez attentifs à la **VACCINATION ANTIGRIPPALE**
qui aura lieu le mercredi **13 novembre** à la salle Léo-
Thérroux... Il y aura plus de détails dans l'Info d'Est en
Ouest du mois de novembre.

Vaccination contre la
GRIPPE



**** Club de Scrabble ****

Le club de Scrabble se réunira dès les 9 et 23 octobre
au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

Un jeudi sur deux de 13h30 à 15h30

Apportez votre jeu et votre dictionnaire si vous en avez ...

Pour vous inscrire ou pour information: Francine Pélissier au 450 789-2916
ou par courriel: f.pelissier@hotmail.com



AVIS PUBLIC—PROMULGATION



**MUNICIPALITÉ DE YAMASKA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUÉBEC**

Avis d'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement no RY-2015-12 (2024) ayant pour but d'ajouter et de corriger certains éléments concernant les usages autorisés pour l'usage "commerce et service mixte (c5)" de la zone Ca.4 et de préciser les dispositions sur les droits acquis des bâtiments.

Avis est, par la présente, donné par la soussignée

Que le conseil a adopté un avis de motion du règlement à la séance du 7 mai 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 1^{er} projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 7 mai 2024.

Que l'avis public de l'assemblée de consultation a été donné le 9 mai 2024.

Que le conseil a tenu l'assemblée de consultation publique sur le règlement le 4 juin 2024 à 19 h.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 2^e projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 4 juin 2024.

Que l'avis public relatif à l'approbation référendaire a été donné le 5 juin 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le règlement ci-haut identifié à la séance du 9 juillet 2024.

Que la MRC de Pierre-De Saurel a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en date du 3 septembre 2024.

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Yamaska, ce 3^e jour du mois septembre 2024.

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

OFFRE D'EMPLOI pour l'arrosage de la patinoire

Nous recherchons un(e) candidat(e) pour l'arrosage de la patinoire. Toutes personnes intéressées peuvent contacter le bureau municipal au 450 789-2489 ou par courriel info@yamaska.ca.



MUNICIPALITÉ DE YAMASKA
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC – PROMULGATION

Avis d'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlements no RY-2024-113 et RY-2024-114 relatif aux ententes à des travaux municipaux.

Avis est, par la présente, donné par la soussignée,

Que le conseil a adopté un avis de motion du règlement à la séance extraordinaire du 28 mai 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 1^{er} projet de règlement ci-haut identifié à la séance extraordinaire du 28 mai 2024.

Que l'avis public de l'assemblée de consultation a été donné le 29 mai 2024.

Que le conseil a tenu l'assemblée de consultation publique sur le règlement le 9 juillet 2024 à 19 h.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 2^e projet de règlement ci-haut identifié à la séance du 9 juillet 2024.

Que le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le règlement ci-haut identifié à la séance du 13 août 2024.

Que la MRC de Pierre-De Saurel a émis le certificat de conformité régionale conformément aux exigences de la Loi en 3 septembre 2024.

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement est déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Yamaska, ce 3^e jour du mois de septembre 2024.

Sylvie Viens
Directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE PROJET RÈGLEMENT RY-79-2015-13 (2024) AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N0 RY-79-2015

1- Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Le conseil a adopté le second projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement de zonage no RY-79-2015-13 (2024) afin d'ajouter et de corriger certains éléments concernant les grilles des zones Hv.2 et Hv.3, les usages des zones Ag.2, Ca.4, les limites des zones Ca.4 et Hb.5 & les usages accessoires des zones Ag.13 & Ag.21.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

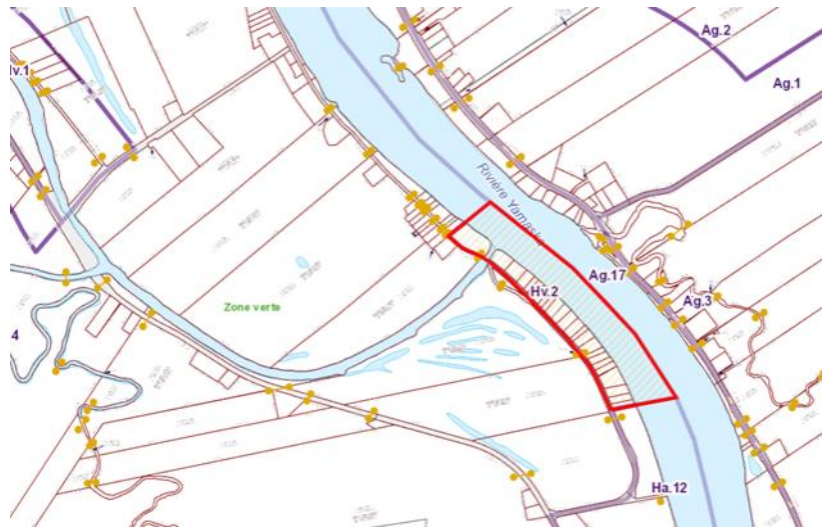
Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Identification des zones faisant l'objet du règlement et des zones contiguës

A) La zone Hv.2

La zone Hv.2 est contiguë aux zones Ag.17, Ha.12 et Ag.14.

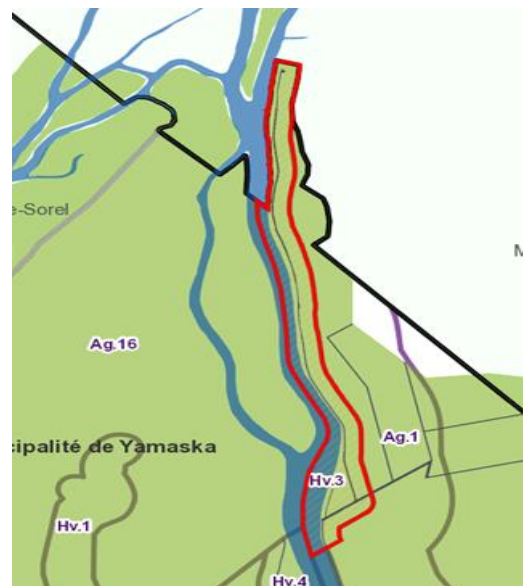
Le projet vise à intégrer des marges pour les bâtiments principaux.



B) La zone Hv.3

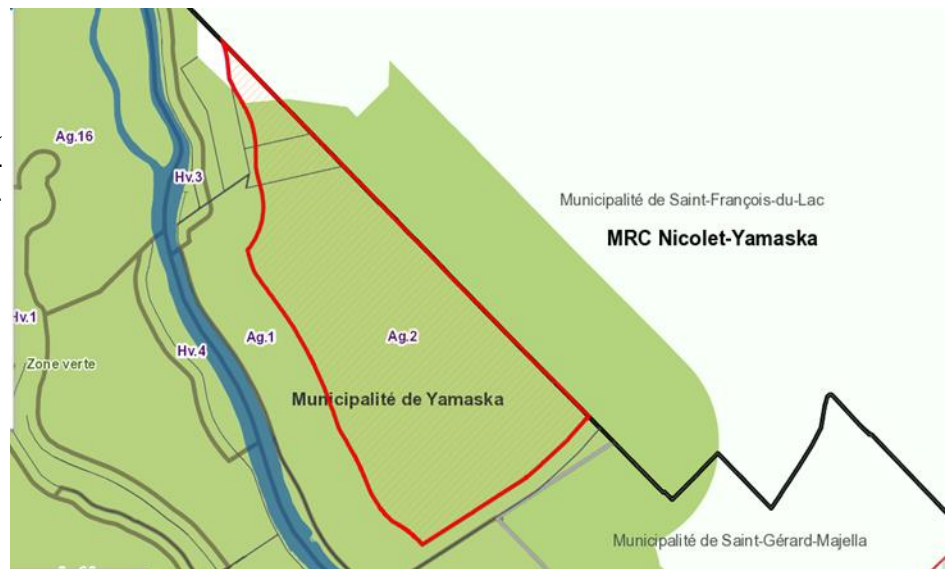
La zone Hv.3 est contiguë aux zones Ag.1, Hv.4, Ag.16 et Ag.17.

Le projet vise à intégrer des marges pour les bâtiments principaux.



C) La zone Ag.2

La zone Ag.2 est entièrement enclavée par la zone, à la limite de la Municipalité de Saint-François-du-Lac. Le projet vise autoriser spécifiquement la culture légale du cannabis.



D) La zone Ca.4

La zone Ca.4 est contiguë aux zones Ca.1, Ca.2, Ca.3, Ha.5, Hb.5, Pa.3 & Ag.20. Le projet vise à interdire l'usage résidentiel (h1 & h2) et de modifier le tracé de la zone.



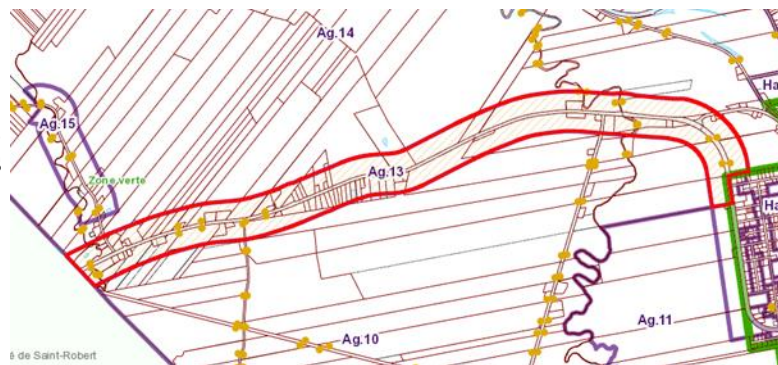
E) La zone Hb.5

La zone Hb.5 est contiguë aux zones Ca.1, Ca.4, Pa.3, Ha.7, Hb.4 & Ha.6. Le projet vise à modifier le tracé de la zone.



F) La zone Ag.13

La zone Ag.13 est contiguë aux zones Cb.6, Ha.10, Ag.10, Ag.11, Ag.14, Ag.20. Le projet vise à autoriser des usages accessoires.



G) La zone Ag.21

La zone Ag.21 est contiguë aux zones Ag.3, Ag.5 & Ag.6. Le projet vise à autoriser des usages accessoires.



3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 15 octobre 2024 ;
- ♦ être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions du projet peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 100, rue Guilbault à Yamaska, du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 heures.

Donné à Yamaska.

Ce 11^e jour du mois de septembre 2024.

Sylvie Viens,
Directrice générale et greffière-trésorière

**** RELEVÉ DE COMPTEUR D'EAU ****

Du 1^{er} septembre au 31 octobre est le temps pour tout propriétaire de nous transmettre la lecture du compteur d'eau qui se retrouvera sur le prochain compte de taxes.

- ⇒ Veuillez retourner la feuille réponse d'ici le 31 octobre au bureau municipal ;
- ⇒ Soit par la poste ou dans la boîte extérieure, au 100, rue Guilbault, Yamaska (Québec) J0G 1X0;
- ⇒ Via le formulaire en ligne sur le site yamaska.ca à l'onglet « compteur d'eau » en haut de la page;
- ⇒ Pour ce faire, il vous faudra avoir en main votre dernier compte de taxes, pour avoir le matricule de votre propriété qui sera inscrit dans le haut de la page sous UNITÉ D'ÉVALUATION

**** Que votre propriété soit dotée d'un compteur intelligent ou non, vous devez envoyer votre lecture de compteur d'eau. ****

À défaut de recevoir la lecture de la consommation de votre compteur d'eau, la consommation de l'année sera majorée de 30%



LECTURE DE LA CONSOMMATION

VOUS DEVEZ INSCRIRE TOUS LES CHIFFRES INCLUANT LE ZÉRO À LA FIN)

M³ ☐ ou Gallons ☐

Nom du propriétaire : _____

Adresse de la propriété ou se trouve le compteur : _____

Numéro de téléphone: _____

Matricule (ce numéro se retrouve sur votre compte de taxe) : _____

Date de la lecture: _____

Problème à signaler: Buée ☐ Fuite ☐ Autre: _____

Maison inhabitée: ☐

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire
Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Courriel: info@autobusbibeau.ca

Tél.: 450 789-0757
Fax: 450 789-5693

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
450 742-3781
jean-bernard.emond.ric@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com



LouisPlamondonBQ



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



 **Desjardins**

Octobre 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Biblio (voir p 11) Conseil municipal (à 19h au Pavillon communautaire)	2  	3 Biblio	4	5 Spectacle « Les Doux amis »
6 Chantons l'automne !	7 Zumba (18h30)	8 Biblio	9   	10 Biblio Zumba (19h) Scrabble (13h à 16h)	11	12 Vente débarras
13 Vente débarras Danse Age d'Or	14 Zumba (19h) Bureau municipal fermé Action de Grâce	15 Biblio	16   	17 Biblio Zumba (19h)	18	19
20	21 Zumba (19h)	22 Biblio	23  	24 Biblio Zumba (19h) Scrabble (13h à 16h)	25	26
27	28 Zumba (19h)	29 Biblio	30  	31 Biblio fermée Zumba (19h) Limite pour lecture de compteur d'eau		

ÉCOCENTRE



3145, rue Joseph-Simard
Sorel-Tracy
 (sortie 135 de l'autoroute 30 – chemin du Golf)
Téléphone: 450 908-0784

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition: gypse, brique, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.
- Résidus domestiques dangereux de type résidentiel : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.
- Appareils électriques et électroniques : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.